

FORMULAIRE DE RESERVATION 2015.

Village de la Guyonnière *****

La Guyonnière - 85150 SAINT JULIEN DES LANDES

Tel : 02.51.46.62.59 – Fax : 02.51.46.62.89

www.laguyonniere.com – e-mail : info@laguyonniere.com

Arrêté préfectoral N°11-DRCTA J/1 – 608 DU 29/07/11 . N°SIRET 442 417 051 000 12 La Roche sur Yon . C lassement tourisme pour 294 emplacements

1 : Vous

NOM : PRENOM :
 DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE :
 PAYS : TEL: (OBLIGATOIRE)
 E-MAIL (OBLIGATOIRE) :

Village de la 
Guyonnière *****

Réservé au camping :
 Réservation validée

Réf :

Je souhaite l'assurance annulation

1.5€/ NUIT, EMPLACEMENTS

3 €/ NUIT, LOCATIFS

Voir conditions générales ci-jointes.

EMPLACEMENT CAMPING CARAVANING

DATE DE SEJOUR : Du (après 14h)
 Au (avant 12h)

EMPLACEMENT : 100-150m² 160-250m²
 Grand Confort (Eau, électricité, évacuation) 100-150m²
 Grand Confort (Eau, électricité, évacuation) 160-250m²

Je possède : Tente Caravane Camping-car

OPTIONS:

ELECTRICITE 10AMP (INCLUS) FRIGO
 PACK PREMIUM (FRIGO, BBQ, SALON DE JARDIN AVEC 1 TABLE ET 6 CHAISES)
 VOITURE SUPPLEMENTAIRE X (Qté)
 PERSONNES DE PLUS DE 10ANS X (Qté)
 PERSONNES ENTRE 3 ET 9 ANS X (Qté)
 PERSONNES DE MOINS DE 3 ANS X (Qté)
 PREFERENCES :

NOMS DES ACCOMPAGNANTS :

2 : NE LE :
 3 : NE LE :
 4 : NE LE :
 5 : NE LE :
 6 : NE LE :
 7 : NE LE :
 8 : NE LE :

CHIEN

 ACCPETE UNIQUEMENT SUR LES EMPLACEMENTS.
 OUI NON
 NOM: RACE :
 TATOUAGE OU PUCE:

LOCATION

Caution 300€

DATE DE SEJOUR : Du (après 16h)
 Au (avant 10h)

TYPE D'HEBERGEMENT :

DU SAMEDI AU SAMEDI

MH BAMBY (1 CHAMBRE)
 MH CONFORT (2CHAMBRES) ARRIVEES LIBRES
 MH CONFORT PRESTIGE (2 CHAMBRES, 2SDB)
 MH FAMILY (3 CHAMBRES) ARRIVEES LIBRES

DU DIMANCHE AU DIMANCHE









MH HELIOS  CHALET 42M²
 CHALET 24M² CHALET 60M²
 CHALET 29M² FAM PRES. VIP
 CHALET 32M² ARRIVEES LIBRES LODGE TENTE
 CHALET 36M² ARRIVEES LIBRES SAFARI LODGE
 CHALET 40M² SAFARI LODGE VIP

PRÉFÉRENCES:



OPTIONS

Je souhaite louer :

 Chaise bébé 2€/jour x (Qté)
 Lit bébé 2€/jour x (Qté)
 Draps 1 pers 12€/lit x (Qté)
 Draps 2 pers 12€/lit x (Qté)
 Lit 1 pers. fait à l'arrivée 20€/lit x (Qté)
 Lit 2 pers. Fait à l'arrivée 20€/lit x (Qté)
 Pack Linge de toilette 15€/pers x (Qté)
 Voiture supplémentaire 4€/jour x (Qté)

Je souhaite souscrire au forfait ménage final (100€)
 Je m'engage à nettoyer le locatif et à le restituer dans un PARFAIT état de propreté

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et les accepte. (Ci-jointes)

TOTAL : dont 20€ Frais de dossier et assurance (facultative) + taxe de séjour

ACOMPTE A REGLER : (30% du TOTAL + 20€ de frais de dossier et assurance (facultative))

CB : ___/___/___/___/___/___ Date d'expiration ___/___ Cryptogramme : ___

Je vous envoie ci-joint un chèque ou des chèques vacances d'un montant de : €

Virement bancaire : CIC Ouest : IBAN : FR7630047142750004160870157 , BIC : CMCIFRPP



Dès réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous enverrons votre facture et document de confirmation par e-mail.

Date :/...../.....

« Bon pour accord » et SIGNATURE

FORMULAIRE DE RESERVATION 2015.

Village de la Guyonnière *****

La Guyonnière - 85150 SAINT JULIEN DES LANDES

Tel : 02.51.46.62.59 – Fax : 02.51.46.62.89

www.laguyonniere.com – e-mail : info@laguyonniere.com

Arrêté préfectoral N°11-DRCTA J/1 – 608 DU 29/07/11 . N°SIRET 442 417 051 000 12 La Roche sur Yon . C lassement tourisme pour 294 emplacements



Réservé au camping :

Réservation validée

Réf :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

LA RESERVATION EST DEFINITIVE SUITE A L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET APRES RECEPTION DE L'ACOMPTE.

- Seules les informations transmises lors de la réservation seront considérées comme contractuelles car ce sont les éléments permettant d'envisager la location.
- La décision définitive de l'acceptation de la réservation dépend uniquement du camping. Pour cela une confirmation vous sera envoyée par email.
- Cette confirmation est notamment subordonnée à l'acceptation et au respect du règlement intérieur du camping, tout client devra s'y conformer. Les locations seront attribuées aux membres d'une seule et même cellule familiale (parents + enfants + grands-parents).
- Les emplacements et les hébergements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués sans l'accord exprès de la direction du camping.
- APRÈS ACCORD DE LA DIRECTION, si le nombre de personnes est différent à l'arrivée ou durant le séjour de celui initialement prévu, une éventuelle correction de tarif sera appliquée 12€ / pers /nuit. Nous refusons l'accès aux familles se présentant avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de l'emplacement (bébés et enfants compris).
- Si pour une raison quelconque, vous devez retarder votre arrivée ou écourter la durée de votre séjour, le montant total du séjour demeure acquis au camping.

Seule la souscription à l'assurance annulation peut justifier du remboursement d'une partie ou de la totalité de votre séjour, selon la cause de l'annulation.

LOCATIFS :

- Nos locatifs sont entièrement équipés, incluant ; vaisselle, salon de jardin, micro-onde, couvertures et oreillers. Les draps et le linge de toilettes ne sont pas inclus (location possible sur place). Seuls les hébergements suivants sont équipés de TV : Safari Lodge VIP, Chalets, Family Prestige.
- Pour les locations, **une caution de 300 €** vous sera demandée à votre arrivée, elle peut être réglée par chèque bancaire, espèces ou détails de carte bancaire. La remise des clés ne sera effectuée qu'une fois la caution réglée. Celle-ci ne sera pas encaissée et vous sera restituée le jour même ou dans les 8 jours si l'état des lieux, la propreté des lieux et l'inventaire du matériel établi ne donne pas lieu à des observations. Dans le cas contraire, nous retiendrons une somme de 100 € pour les frais de nettoyage. Les Etats des lieux sont à réserver directement à l'accueil la veille ou l'avant-veille de votre départ, ils se déroulent entre 8h et 10h le jour du départ.
- La remise des clés ne peut être exigée avant 16h le jour de l'arrivée. Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le vacancier à ne pas pouvoir occuper l'installation retenue, (sauf accord préalable avec la direction du camping). La location sera libérée avant 10h le jour du départ. Tout départ après 10h sera facturé 1 nuit supplémentaire.

EMPLACEMENTS :

- Le forfait de base comprend 2 personnes, électricité 10A, 1 véhicule, une tente, caravane ou camping-car. Vous pouvez en prendre possession à partir de 14h le jour de votre arrivée.
- Réservation minimum de 5 jours pour un emplacement camping en haute saison.

FORMULAIRE DE RESERVATION 2015.

Village de la Guyonnière *****

La Guyonnière - 85150 SAINT JULIEN DES LANDES

Tel : 02.51.46.62.59 – Fax : 02.51.46.62.89

www.laguyonniere.com – e-mail : info@laguyonniere.com

Arrêté préfectoral N°11-DRCTA J/1 – 608 DU 29/07/11 . N°SIRET 442 417 051 000 12 La Roche sur Yon . C lassement tourisme pour 294 emplacements



Réservé au camping :

Réserve validée

Réf :

- Tout départ après 12h sera facturé 1 nuit supplémentaire.
- Les réservations sont conservées durant les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelle du client, la réservation cesse d'être retenue, et la somme versée reste acquise au camping.
- L'attribution définitive de l'emplacement est affectée par le camping et sera connue le jour de l'arrivée. Le camping tient compte de vos souhaits, mais se réserve le droit de modifier le numéro d'emplacement afin d'optimiser le planning.
- Aucune brochure n'est à l'abri d'une erreur. Veuillez vous faire confirmer les prix à la réservation. Seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT:

Le séjour sera réglé comme suit :

- À la réservation, paiement d'un **acompte de 30%** à valoir sur le montant total du séjour majoré des frais de dossiers (20 €) et de l'assurance annulation (facultative)

• Le solde

- pour LES LOCATIFS il devra être réglé 1 mois avant votre arrivée. Une facture vous sera envoyée. Vous pourrez procéder :

Par virement bancaire : **CIC Ouest : IBAN : FR7630047142750004160870157, BIC : CMCIFRPP**

Rabobank Herpen (1216.09.626) t.n.v. Village La Guyonniere. Frankrijk, IBAN: NL22RABO0121609626

Par carte bancaire : En vous rendant sur notre site internet dans l'espace réservation, dans l'onglet "Accédez à votre réservation" entrer vos Nom et Numéro de réservation : O2014....., ensuite rentrez le montant à régler ainsi vos numéros de carte bancaire ; ou par téléphone au 02 51 46 62 59

- pour LES EMPLACEMENTS, il devra être réglé directement sur place, dans les 48h suivant votre arrivée.

La taxe de séjour est à régler au camping dès votre arrivée (0.55€/pers 13ans et +/nuit)

FORMULAIRE DE RESERVATION 2015.

Village de la Guyonnière *****

La Guyonnière - 85150 SAINT JULIEN DES LANDES

Tel : 02.51.46.62.59 – Fax : 02.51.46.62.89

www.laguyonniere.com – e-mail : info@laguyonniere.com

Arrêté préfectoral N°11-DRCTA J/1 – 608 DU 29/07/11 . N°SIRET 442 417 051 000 12 La Roche sur Yon . C lassement tourisme pour 294 emplacements



Réservé au camping :

Réservation validée

Réf :

ASSURANCE ANNULATION :

ASSURANCE ANNULATION (FACULTATIVE):

Elle s'élevé à 1.50€/nuit pour les emplacements et à 3.00€/nuit pour les locatifs.

Elle doit être réglée en même temps que l'acompte lors de la réservation.

La garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit. Elle garantit le remboursement de sommes versées en cas d'annulation motivée par :

Une maladie grave, un accident corporel ou le décès de :

- vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, votre tuteur
- vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères

Par maladie grave ou accident corporel grave on entend, toute atteinte temporaire ou définitive à votre intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Les complications de grossesse.

Des préjudices graves nécessitant impérativement votre présence le jour du départ prévu et consécutifs à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels et atteignant votre résidence principale ou vos locaux professionnels détruits à plus de 50 %. (Attestation de l'assureur à fournir)

Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour.

Tous ces motifs d'annulation doivent être communiqués par e-mail, accompagnés de tous les documents nécessaires constatant les faits (rapport d'expertise, constat des autorités de police, convocation, certificat médical ou de décès....) dès leur survenance et au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant le sinistre ou l'événement.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- Les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident constaté avant la signature du contrat.

- La grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement et ses suites normales

- La toxicomanie, l'alcoolisme et leurs conséquences

- Les maladies psychiques, mentales ou nerveuses qui n'entraînent pas d'hospitalisation supérieure à 7 jours

- Vos actes intentionnels

-Les accidents résultant de la participation, à titre professionnel, à tout sport ou compétition ainsi qu'aux entraînements préparatoires

-Les accidents résultant de la pratique, à titre amateur et à tout niveau, des sports suivants : sports mécaniques (auto, moto, tout véhicule à moteur), sports aériens

- Les épidémies, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi N- 82.600 du 13 Juillet 1982

-La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les grèves, les actes de terrorisme, tout effet d'une source de radioactivité.